

## **URBANISME**

## **AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Réf. Dossier: 177/2018

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la SPRL MG Construct Invest, représentée par Monsieur Giovanni **Miceli**, dont les bureaux se trouvent : rue de Fooz 4 à 4340 Awans

Le terrain concerné est situé rue de L'Amitié à 4040 Herstal et cadastré Division 4, section F, n° 125 M2.

Le projet consiste en la construction d'une maison d'habitation unifamiliale

et présente les caractéristiques suivantes :

- Application de l'article D.IV.40, alinéa 3 du CoDT : demande de permis impliquant un ou plusieurs écarts au permis d'urbanisation, à savoir :
  - Pignon non implanté «à cheval» sur les limites de propriété;
  - zone de recul entièrement pavée (au lieu d'aménagement de plantations décoratives sur la moitié de la surface) et non clôturée à rue;
  - Niveau du rez-de-chaussée établi +/- 93 cm plus haut que le bord de la route existante;
  - Niveau de la façade principale compris entre 6,77 m et 6,99 m de haut.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables :

- de 9h à 12h et de 12h30 à 14h, le vendredi de 9h à 12h uniquement, pour la période du 27/08/2018 au 31/08/2018 (horaire d'été) et
- de 9h à 12h et de 13h30 à 16h, le vendredi de 9h à 12h uniquement, pour la période du 01/09/2018 au 10/09/2018 (horaire normal)

à l'adresse suivante : Centre administratif «La Ruche», Service administratif des travaux, place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Stéphanie **Bodson**, architecte, téléphone : 04/256.83.11, mail : ville@herstal.be, dont le bureau se trouve place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 27 août 2018 au 10 septembre 2018 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ville@herstal.be

A Herstal, le 14 août 2018